

Barème des honoraires de l'agence EDM immobilier

Mise à jour du 1^{er} janvier 2019

Honoraires de négociation : vente d'immeubles à usage d'habitation

- De 1 à 105.000 euros (prix net vendeur) → forfait de 5.900 euros TTC
- De 106.000 euros à 156.000 euros → 5,5% TTC du prix net vendeur
- De 157.000 euros à 190.000 euros → 5% TTC du prix net vendeur
- Au delà 4,5% TTC du prix net vendeur

Honoraires de négociation de biens en VEFA (biens neufs vendus sur plan)

- Prix promoteurs, pas de frais d'agence

Honoraires en Gestion locative encadrés par la loi ALUR

- Prestations de gestion locative 6% hors taxes (plus taux de TVA en vigueur) des sommes perçues pour le compte du bailleur.
- Garantie de loyers impayés (GLI) : 2,50% TTC du montant du loyer & charges ou 2,70%TTC (en complément une garanti de détérioration immobilière).

Honoraires de mise en location encadrés par la loi ALUR

- Frais de bail : 8 euros/m² habitable
- Frais d'Etat des lieux : 3 euros/m² habitable

Honoraires de location des Baux Commerciaux, professionnels, précaires

- Négociation et/ou Rédaction du bail : 20% hors taxe du loyer annuel hors taxe

Honoraires de déclarations foncières

- Frais d'assistance et de déclaration des revenus fonciers (Pinel, 2044) : 150 euros, offerts si le mandat de gestion locative est confié à EDM immobilier

Avis de valeur – Evaluation immobilière

- Avis de valeur écrit avec visite du bien : 150 euros TTC
- Offert si le mandat est confié à EDM immobilier